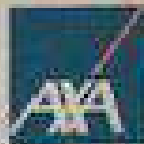


Votre agent général
MME DIKLIĆ DELPHINE
PLACE DU 8 MAI 1945
26200 PORTES LES VALENCE
☎ 04 75 43 55 90
☎ 04 75 43 87 44
✉ agence.diklic@axa.fr



Assurance et Banque

N° ORIAS 09 052 760 (DELPHINE DIKLIĆ)
Sur ORIAS www.orias.fr

SARL REYNAUD PHILIPPE TP
44 RUE LEON GAUMONT
ZI DE BRITTAUT
26000 VALENCE

Votre contrat

Construction BTPLUS

Vos références

Contrat
0000004300526604
Client
3179007104

Date du contrat
11 octobre 2022

ATTESTATION D'ASSURANCE

AXA France, dont le siège social est situé Terrasses de l'Arche 92000 Nanterre atteste que :
SARL REYNAUD PHILIPPE TP
44 RUE LEON GAUMONT
ZI DE BRITTAUT
26000 VALENCE
N°SIREN/SIRET : 49817392100012

Est titulaire du contrat d'assurance n° 0000004300526604 pour la période du 01/10/2022 au 01/10/2023.

Assurance de responsabilité décennale obligatoire

1. Les garanties objet de la présente attestation s'appliquent :

- Aux activités professionnelles ou missions suivantes : activités rattachées au paragraphe «Activités souscrites» ci-après.
- Aux travaux ayant fait l'objet d'une ouverture de chantier pendant la période de validité mentionnée ci-dessus. L'ouverture de chantier est définie à l'annexe I de l'article A. 243-1 du code des assurances.
- Aux travaux réalisés en France métropolitaine ou dans les départements d'outre-mer.
- Aux chantiers dont le coût total de construction HT tous corps d'état, y compris honoraires, déclaré par le maître d'ouvrage n'est pas supérieur à la somme de 15 000 000 euros.
Cette somme est portée à 20 000 000 euros HT en présence d'un contrat collectif de responsabilité décennale bénéficiant à l'assuré, comportant à son égard une franchise absolue au maximum de 10 millions d'euros pour les lots structure et gros œuvre et 5 millions d'euros pour les autres lots.